



RÉCÉPISSÉ DE DEPOT - ATTESTATION D'ACCUEIL

HEBERGEANT

NOM : NOM DE JEUNE FILLE.....

PRENOM : NUMERO DE TELEPHONE :

NOMBRE D'OCCUPANT DU LOGEMENT : SURFACE : M2 TYPE :

PROPRIETAIRE :

LOCATAIRE :

MARIE(E) :

DIVORCE(E) :

VEUF(VE) :

CELIBATAIRE :

HEBERGÉ

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

MARIE(E) :

DIVORCE(E) :

VEUF(VE) :

CELIBATAIRE :

ADRESSE DE LA PERSONNE QUI SOUHAITE VENIR EN FRANCE :

.....
.....
.....

VILLE : PAYS :

LIEN DE PARENTE AVEC L'HEBERGEANT :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT :

DELIVRÉ LE :/...../..... PAR : VALABLE JUSQU'AU :/...../.....

PERIODE SOUHAITEE : du/...../..... au/...../..... Soitjours

CONJOINT VENANT EN FRANCE AVEC L'HEBERGE :

M : PRENOM : DATE NAISSANCE :/...../.....

ENFANT(S) VENANT EN FRANCE AVEC L'HEBERGE :

NOM : PRENOM : DATE NAISSANCE :/...../.....

NOM : PRENOM : DATE NAISSANCE :/...../.....

NOM : PRENOM : DATE NAISSANCE :/...../.....

Je souscris une assurance pour l'hébergé

Je ne souscris pas d'assurance pour l'hébergé

PIECES FOURNIES LORS DE LA DEMANDE

JUSTIFICATIF D'IDENTITE DE L'HEBERGEANT et DE LA COMPOSITION FAMILIALE

- Copie Carte d'Identité Nationale ou Passeport ou Carte de séjour/de résident

JUSTIFICATIF DU LOGEMENT ET DE LA COMPOSITION FAMILIALE

- Propriétaire : Copie Titre de propriété ou Taxe Foncière
- Locataire : Contrat de Location ou Bail
- + Copie Facture EDF/GDF ou Internet ou Quittance Loyer de moins de 3 mois
- + Copie Livret de famille

JUSTIFICATIF DE RESSOURCES

- Copie 3 derniers bulletins de salaire, KBIS, ou Dernier Avis d'Imposition sur les Revenus
- + Copie Attestation de travail (pour les CDD)
- + Copie Attestation Pole Emploi, CAF, MSA, Retraite ou Rentier des 3 derniers mois

AUTRES

- Renseignements figurant sur le passeport de l'hébergé
- Attestation pour les mineurs non accompagnés des tuteurs
- 1 Timbre électronique (ou plusieurs) d'une valeur de 30 euros (Bureau de tabac ou sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>)

NOM :

DATE :/...../.....

SIGNATURE DU DEMANDEUR :

CACHET CCAS :

Reçu valant preuve de dépôt d'une attestation d'accueil à valider

En cas de réponse négative ou à défaut de réponse du maire dans un délai d'un mois, le demandeur peut former un recours devant le préfet dans un délai de deux mois à compter du refus explicite ou implicite.